

Mutuelle changement de part salarié

Par moieteux, le 08/02/2014 à 21:32

Pui-je quitter ma mutuelle d'entreprise,lorsque mon conjoint en a déjà une,maintenant que les cotisations part salarié on augmentés.déclaration aux impôts.

Par Laurinette654, le 10/02/2014 à 16:08

Vous pouvez quittez votre mutuelle obligatoire pour vous mettre sur celle de votre conjoint. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait. Je me suis mise sur celle de mon mari vu qu'elle est la moins chère.

Pour les frais médicaux refusés par la mutuelle choisie, nous avons opté pour une formule personnelle modulable. Nous avons mis toutes les garanties au minimum sauf pour le dentaire. Du coup elle nous revient à un tarif raisonnable.

Vous pouvez partir sur le même principe pour diminuer la valeur de vos cotisations mensuelles. Je me rappelle avoir simulé des devis sur http://www.xxxxxx/ pour prendre la 2ème formule. A vous de voir.

Par audrey30, le 10/02/2014 à 18:45

evidement que vous pouvez.mon conjoint la fait vu que la mienne est nettement moins couteux.

vous pourrez de ce fait diminuer le cout de vos cotisations mensuellesmais pour ne pas vous avancer à l aveugle je vous conseille de faire une simulation en ligne comme nous sur ce site:http://www.xxxxxxx

j espere que ça vous aidera aussi

Par moieteux, le 10/02/2014 à 18:54

merci de vos réponses.

Par Harly, le 06/07/2014 à 18:07

Bonjour,

Le meilleur moyen de trouver la bonne mutuelle est d'effectuer une comparaison et de demander plusieurs devis détaillés pour comparer les contrats et inspecter les garanties proposées en fonction de vos dépenses personnelles à tête reposée.

Perso, j'ai trouvé ma mutuelle grâce a ce site : http://www.xxxxxx

Bonne journée!